

PARTICULIERS

TARIFS DES OPERATIONS & SERVICES AU 15/01/2013

Prix en euros, non assujettis à la TVA,
sauf mentions spéciales.



BANQUE CERTIFIÉE ISO 9001

**BANQUE POPULAIRE
DE L'OUEST**
BANQUE & ASSURANCE
www.ouest.banquepopulaire.fr



LA BANQUE
QUI DONNE ENVIE D'AGIR

SOMMAIRE

Extrait standard des tarifs	1
Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte	2
Ouverture, transformation, clôture	
Relevés de compte	
Tenue de compte	
Les dates de valeur	
Services en agence	
Banque à distance	4
Par Internet	
Autres services liés à l'utilisation d'Internet	
Par téléphone	
Par automate	
Vos moyens et opérations de paiement	5
Cartes	
Virements	
Prélèvements / TIP	
Chèques	
Offres groupées de services	8
Conventions de relation	
Gamme des moyens de paiement alternatifs au chèque (GPA)	
Irrégularités et incidents	9
Commission d'intervention	
Opérations particulières	
Incidents de paiement	
Découverts et crédits	10
Facilité de caisse et découvert	
Crédits à la consommation	
Crédits immobiliers	
Epargne et placements financiers	11
Epargne bancaire	
Placements financiers	
Assurances et prévoyance	12
Tarifs spécifiques pour les jeunes de moins de 26 ans	14
Opérations bancaires à l'international	15
Tarifs des offres qui ne sont plus commercialisées actuellement	16
Résoudre un litige	17
Pour rester en contact avec votre banque à tout moment	18

La liste détaillée des tarifs est disponible dans votre agence sur demande.

* Service inclus dans votre offre groupée de services Equipage.

Prix en euros, exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.

Ce document est destiné à vous informer sur les conditions tarifaires appliquées aux opérations les plus courantes.

Il ne peut indiquer de façon complète et détaillée l'intégralité de nos prestations. Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec votre conseiller.

Conditions applicables au 15 janvier 2013.

Ce guide tarifaire peut être modifié à tout moment. Il n'est pas limitatif.

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS*

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

LISTE DES SERVICES

€ TTC par opération
(sauf indication contraire)

■ Abonnement permettant de gérer ses comptes sur Internet (Cyberplus) ⁽¹⁾	GRATUIT
■ Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS <ul style="list-style-type: none">■ permettant de recevoir 5 alertes par mois, soit pour information 12 euros par an■ 0,15 €/SMS au-delà du forfait	1,00 /mois
■ Carte de paiement internationale (Visa Classic ou Eurocard Mastercard) <ul style="list-style-type: none">■ à débit immédiat par an■ à débit différé par an	37,00 46,00
■ Carte de paiement à autorisation systématique (Visa Electron) par an	29,00
■ Retrait en euros dans un Distributeur Automatique de Billets (DAB) d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale (Visa Classic ou Eurocard Mastercard) <ul style="list-style-type: none">■ par retrait (à partir du 4^e retrait par mois)	0,80/retrait
■ Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro <ul style="list-style-type: none">■ en agence par virement■ par Internet par virement	3,15 GRATUIT
■ Frais de prélèvement <ul style="list-style-type: none">■ mise en place d'une autorisation de prélèvement■ par prélèvement	GRATUIT GRATUIT
■ Commission d'intervention <ul style="list-style-type: none">■ par opération, avec un plafond mensuel de 169 euros	8,45
■ Assurance perte ou vol des moyens de paiement (Sécuriplus) par an	23,00

* Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leur plaquette et sur Internet un extrait standard des tarifs.

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

- Ouverture d'un compte avec signature de la Convention de Compte

€ TTC par opération
(sauf indication contraire)

✦ GRATUIT

La convention de compte en vigueur est à votre disposition. Nous vous invitons à venir retirer ce document dans votre agence ou à en demander gratuitement l'envoi notamment par courrier électronique auprès de Maître Vacher, huissier de justice à Oullin (69600) - 12, rue de la Camille - e-mail : franck.vacher@huissier-justice.fr. Vous trouverez également l'intégralité des conditions générales de la convention sur le site internet de votre banque www.ouest.banquepopulaire.fr

Le PDF de ces conditions générales est déposé chez l'huissier.

Vous ouvrez un nouveau compte, nous nous chargeons de la domiciliation de tous vos virements et prélèvements. Vous déménagez, nous nous engageons à faciliter vos démarches de transfert de compte vers une autre Banque Populaire. N'hésitez pas à consulter votre conseiller ou à vous reporter au "Guide de la Mobilité", disponible dans votre agence et sur le site Internet de votre banque.

■ Aide au changement de domiciliations bancaires (offre Simplidom)	GRATUIT
■ Liste de vos opérations récurrentes et automatiques	GRATUIT
■ Clôture de compte :	
■ Compte de dépôt	GRATUIT
■ Comptes épargne (PEL, CEL...)	GRATUIT
■ Transfert de compte vers une autre Banque Populaire (tous types de comptes)	GRATUIT
■ Transfert de compte vers un autre établissement :	
■ Comptes épargne (PEL, CEL, ...)	90,00
■ Comptes titres ordinaires ou PEA	105,00
• Frais par ligne au-delà de 5	6,40
■ Désolidarisation de compte joint (sauf en cas de décès)	35,00
■ Le Droit au Compte (Service Bancaire de Base)	GRATUIT

Le Droit au Compte vous permet, si vous n'avez pas ou plus de compte de dépôt et si une banque refuse de vous en ouvrir un, de demander à la Banque de France de désigner une banque où vous pourrez bénéficier gratuitement d'un compte et des services bancaires de base prévus par la réglementation.

Le Service Bancaire de Base se compose des produits et services suivants :

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- Un changement d'adresse par an
- La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire
- La domiciliation de virements bancaires
- L'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- La réalisation des opérations de caisse
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
- Les paiements par prélèvement, titre interbancaire de paiement ou virement bancaire
- Des moyens de consultation à distance du solde du compte
- Une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services

RELEVÉS DE COMPTE

- Edition de relevé de compte :
 - mensuel
 - autres périodicités
 - duplicata de relevé de compte
- Relevé de compte Electronique :

Documents disponibles gratuitement sur votre espace en ligne Cyberplus pendant 24 mois.

- Téléchargement au-delà de 24 mois

GRATUIT
1,00/relevé
Frais de poste
GRATUIT

0,50/document
téléchargé

■ Option Relevé de compte électronique et édition papier (cf. rubrique Banque à distance p.4, uniquement disponible dans le cadre de votre abonnement Internet)	2,00/mois
■ Edition de relevé de compte sur un automate Banque Populaire	GRATUIT
■ Carnet de bord	✳ 15,50/an

Pour gérer votre patrimoine financier, vous pouvez disposer de relevés dédiés (cf. rubrique Epargne et placements financiers p. 11)

LES DATES DE VALEUR

La date de valeur sert de référence au calcul des intérêts débiteurs dans le cadre d'opérations de paiement. Elle intègre les délais de traitement nécessaires à la réalisation de certaines opérations.

Pour les chèques compensables en France :

- chèque émis
- chèque remis à l'encaissement

* J : date de comptabilisation au compte du client

** Pour toute remise de chèque effectuée au guichet avant 15 h 30, report au jour ouvré suivant pour toute remise après 15h30.

J*
J+1 ouvré**

TENUE DE COMPTE

■ Tenue et fonctionnement de compte	✳ 2,05/mois
-------------------------------------	-------------

Ces frais correspondent au suivi administratif et technique du compte. Les clients détenteurs d'une convention Equipage ou âgés de moins de 26 ans en sont exonérés.

■ Délivrance d'un RIB ou IBAN	GRATUIT
■ Enregistrement d'un changement d'adresse	GRATUIT
■ Recherche d'adresse suite à courrier retourné « N'habite Pas à l'Adresse Indiquée »	8,50
■ Gestion de compte inactif	GRATUIT

SERVICES EN AGENCE

■ Retrait en euros d'espèces au guichet de votre agence (sans émission de chèque)	GRATUIT
■ Mise à disposition de fonds auprès d'une autre Banque Populaire	11,00
■ Frais de recherche de document (hors champ d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement, article L 133-1 du Code Monétaire et Financier)	
■ simple (écritures de moins de 90 jours)	GRATUIT
■ complexe (plus de 2 photocopies de chèques et/ou écritures de plus de 90 jours)	25,00
■ Délivrance d'attestation	8,00
■ Conservation du courrier à l'agence	50,00/an
■ Location de coffres	À partir de 57,00
■ Transmission du patrimoine	
■ Frais d'ouverture d'un dossier de succession	1 % des avoirs
- minimum	110,00
- maximum	550,00
■ Frais annuels pour un dossier non réglé avec une date d'ouverture > 2 ans	75,00
■ Frais pour succession vacante (transfert en déshérence)	150,00

BANQUE À DISTANCE

PAR INTERNET

€ TTC par opération
(sauf indication contraire)

- Cyberplus⁽¹⁾ - Service permettant de consulter ses comptes sur Internet
Solde et historique du compte, virements en euros vers des bénéficiaires en France et en zone SEPA.
- Cyberplus Premium⁽¹⁾ - Abonnement permettant de gérer ses comptes sur Internet (*abonnement mensuel, hors coût de connexion*)
Services de Cyberplus + virements vers des bénéficiaires en dehors de la zone SEPA ou en devises + opérations de bourse

GRATUIT

✦ 2,00/mois

Notre offre Cyberplus permet de bénéficier, à partir d'un accès entièrement sécurisé au site de la Banque Populaire, des services suivants : consultation de comptes et portefeuilles boursiers, possibilité d'effectuer des virements et passer des ordres de bourse, accès à l'information boursière et financière.

■ Sécurisation de vos opérations par Internet

Lorsque vous effectuez vos virements depuis Cyberplus ou vos achats sur des sites Internet sécurisés (3D Secure), il vous est demandé de vous authentifier. Nos solutions pour cette vérification d'identité sont :

- Le Pass Cyberplus : combiné avec votre carte bancaire, il vous permet de réaliser des achats sur Internet, d'activer des bénéficiaires et d'effectuer tous types de virements dans Cyberplus.
- Le SMS : envoyé sur le numéro de mobile que vous nous avez communiqué, il vous permet de réaliser des achats sur Internet et d'effectuer des virements (hors internationaux) vers des bénéficiaires déjà activés dans Cyberplus.

- Le premier Pass Cyberplus est offert avec votre abonnement Cyberplus
- Pass Cyberplus supplémentaire (par an)
- SMS Achats sur Internet
- SMS Virements vers les tiers

8,00

GRATUIT

1 SMS offert/mois
puis 0,35 €/SMS
à partir du 2^e

Lorsque vous utilisez Internet, soyez vigilant et adoptez de bonnes pratiques. Votre Banque Populaire vous invite à consulter le site : surfez-intelligent.dgmic.culture.gouv.fr

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet

AUTRES SERVICES LIÉS À L'UTILISATION D'INTERNET

- Relevé de compte mensuel électronique supplémentaire au relevé mensuel papier
- Produit offrant des alertes sur la situation du compte ou sur un type d'opération, mises en place à partir de votre espace Cyberplus
 - SMS
 - Courriel

2,00/mois

1,00/mois

1,00/mois

(forfait de 5 alertes/mois, 0,15 €/alerte au-delà)

- Accès à l'image des chèques remis et téléchargement (par consultation)
- Confirmation de l'exécution d'un virement émis (par SMS ou courriel)
 - pour l'émetteur
 - pour le bénéficiaire

0,50/image

0,20/envoi

0,20/envoi

PAR TÉLÉPHONE

- ALODIS, composez le 0 980 980 890 (appel non surtaxé, coût selon opérateur) pour toute information concernant nos produits et services.
Du lundi au vendredi de 8 h à 19 h et le samedi de 8 h 30 à 13 h.
- Services de banque à distance par Serveur Vocal Tonalté Plus
24 h sur 24 et 7 j sur 7 :
 - Composez le 0 897 890 040 (0,50 € TTC/appeil à partir d'un poste fixe)⁽¹⁾

sans abonnement

(1) Hors coût éventuel de l'opérateur

- Services de banque à distance par téléphone portable : SMS +
 - Composez le 6 11 10 à partir de votre mobile

0,35/envoi⁽¹⁾

Tonalité Plus et SMS+ permettent de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde du compte et les dernières opérations.

- Abonnement à des services de banque à distance par téléphone portable Moviplus (abonnement mensuel)
 - Moviplus quotidien
 - Moviplus bi-hebdomadaire

3,90

1,95

Moviplus permet de recevoir sur téléphone mobile, le solde du compte, selon une périodicité adaptée à vos besoins.

(1) Hors coût du SMS facturé par l'opérateur

PAR AUTOMATE

- Service Bancaire national

GRATUIT

Lors de déplacements hors de votre région habituelle, le Service Bancaire National attaché à la carte de paiement vous permet de consulter le solde de votre compte sur l'ensemble des distributeurs Banque Populaire, de réaliser un virement vers un autre compte Banque Populaire et d'effectuer un retrait.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

CARTES

Cotisation carte/an
en € TTC

La carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque utilisation), ou à débit différé (le débit global de vos achats sera effectué en fin de mois). Les cartes Visa ou Mastercard Internationales vous permettront d'effectuer des opérations à l'étranger. Les cartes Visa Premier, Visa Platinum, Gold Mastercard, Visa Infinite sont associées à de nombreux services.

En cas de perte ou vol de votre carte, appelez 7j/7 et 24h/24 le 01 77 86 24 24 pour faire immédiatement opposition.

GAMME DE CARTES :

- Carte de retrait
 - Carte Visa Plus
- Carte de paiement à autorisation systématique
 - Carte Visa Electron

18,00

* 29,00

La carte Electron est une carte de paiement à débit immédiat. Elle permet de régler des achats chez des commerçants et également d'effectuer des retraits dans les distributeurs de billets.

■ Cartes de paiement

- Carte Visa Internationale

- à débit immédiat

* 37,00

- à débit différé

* 46,00

- Carte Eurocard Mastercard

- à débit immédiat

* 37,00

- à débit différé

* 46,00

- Carte Foot Mastercard

- à débit immédiat

42,00

- à débit différé

51,00

- Carte Visa Premier

- à débit immédiat

* 118,00

- à débit différé

* 127,00

- Carte Visa Platinum

* 195,00

- Carte Visa Infinite
- E-Carte Bleue (paiement sécurisé sur Internet)

* 300,00
10,00

Les jeunes de moins de 26 ans bénéficient d'une réduction de 50 %. Pour plus de détails, se référer au chapitre "Tarifs spécifiques pour les jeunes" (p. 14)

■ Cartes débit-crédit

La carte débit-crédit permet d'effectuer des retraits ou des paiements, soit au comptant, soit en utilisant le crédit renouvelable associé à la carte selon votre choix.

- Carte Visa Classic FACELIA
 - à débit immédiat
 - à débit différé
- Carte Visa Premier FACELIA
 - à débit immédiat
 - à débit différé
- Carte Visa Platinum FACELIA

* 37,00
* 46,00

* 118,00
* 127,00
* 195,00

■ Carte de crédit

La carte de crédit permet de payer et d'effectuer des retraits au moyen d'un crédit renouvelable.

- Carte Créodis

17,00

LES SERVICES LIÉS À LA CARTE BANCAIRE

€ TTC par opération
(sauf indication contraire)

- Service Cartego (pour chaque nouveau visuel et par an)
 - Visuel catalogue
 - Photo personnelle
 - Visuel NRJ standard
 - Visuel NRJ catalogue

8,00
10,00
6,00
12,00

Cartego est un service de personnalisation de la carte bancaire avec un visuel choisi dans une bibliothèque d'images, selon un thème particulier ou en téléchargeant une photo personnelle.

- Réédition du code confidentiel de la carte
- Opposition sur carte
 - En cas de perte, vol ou usage frauduleux (dans la zone EEE)
 - En cas d'usage abusif
- Refabrication
- Toute demande urgente (refabrication, création, réédition du code)
- Recherche de facturette en cas de contestation d'une opération
- Modification temporaire du plafond de retrait et/ou de paiement

7,00

GRATUIT
40,00
GRATUIT
12,50
15,00
GRATUIT

EFFECTUER DES RETRAITS AVEC LA CARTE

Afin d'éviter les commissions liées aux retraits d'espèces aux distributeurs d'autres banques, pensez à utiliser les automates Banque Populaire.

- Retrait en euros à un distributeur automatique de billets Banque Populaire
- Retrait en euros à un distributeur automatique de billets d'un autre établissement de la zone euro
 - à compter du 10^e retrait dans le mois avec une carte Visa Premier, Visa Platinum ou Visa Infinite
 - à compter du 4^e retrait dans le mois avec une carte Visa Electron, Visa Classic Internationale, Mastercard, Budj, Visa Plus ou Point Argent

GRATUIT

0,80/retrait

0,80/retrait

■ Retrait d'espèces à un distributeur en devises (hors euros)

(cf. rubrique Opérations à l'international p. 15)

■ Paiements par carte en devises (hors euros)

(cf. rubrique Opérations à l'international p. 15)

VIREMENTS NATIONAUX ET VIREMENTS SEPA⁽²⁾

■ Réception d'un virement

- Virement occasionnel ou permanent

GRATUIT

■ Emission d'un virement à partir d'un compte à vue

- Virement occasionnel externe*

- en agence

3,15

- par Internet

GRATUIT

- Virement permanent

- mise en place

GRATUIT

- frais unitaires par virement

- par Internet

GRATUIT

- au guichet de votre agence

1,05

■ Emission d'un virement à partir d'un compte épargne

- en agence

3,15

- par Internet

0,20

■ Opposition à un virement avant exécution

(révocation d'une échéance de virement)

GRATUIT

■ Annulation d'un virement après son exécution

3,50

■ Révocation définitive d'un virement permanent

(retrait du consentement)

GRATUIT

Pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors EEE⁽¹⁾, cf. rubrique Opérations à l'international p. 15.

* Un virement externe est à destination d'un compte tenu dans un autre établissement bancaire.

PRÉLÈVEMENTS/TIP *

■ Frais de prélèvement

- Mise en place d'une autorisation de prélèvement

GRATUIT

- Par prélèvement

GRATUIT

■ Opposition sur prélèvement avant exécution

(révocation d'une échéance de prélèvement)

GRATUIT

■ Opposition définitive à des prélèvements récurrents

(retrait du consentement)

12,00

* Prélèvement national en euros ou prélèvement SEPA en euros dans la zone SEPA⁽²⁾

CHÈQUES

■ Remise de chèque(s)

GRATUIT

■ Chèque remis impayé pour motif autre que sans provision

6,00

■ Paiement d'un chèque

GRATUIT

■ Renouvellement automatique de chéquier

GRATUIT

■ Envoi de chéquier à domicile et de la lettre d'information préalable

Frais de Poste

■ Emission d'un chèque de banque

- 1^{er} chèque de banque par année civile

GRATUIT

- A partir du 2^e chèque par année civile

12,75

■ Opposition sur chèque

- par chèque

15,00

- ou série de chèques

29,00/an

(1) Voir détail de la zone EEE en dernière page

(2) Voir détail de la zone SEPA en dernière page

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

CHOISIR UNE CONVENTION DE RELATION ADAPTÉE À VOS BESOINS

€ TTC par opération
(sauf indication contraire)

Une convention de relation est une offre groupée de produits et services, destinée à la gestion quotidienne de vos comptes, adaptée à vos besoins et vous permettant de bénéficier d'importantes réductions tarifaires par rapport à la souscription à l'unité des produits.

■ Convention Équipage	Conventions ayant obtenu le Label d'Excellence 2013 des Dossiers de l'Épargne				
	Équipage Prélude	Équipage Privilège	Équipage Prestige	Équipage Platinum	Équipage Premium
Cotisation mensuelle	5,35 € ⁽¹⁾	8,45 € ⁽¹⁾	12,20 € ⁽¹⁾	18,00 €	28,00 €
Frais de Tenue de compte	X	X	X	X	X
Le prix total de votre de votre convention dépend du type de carte choisie					
	Electron	Classic ou Classic Facelia	Premier ou Premier Facelia	Platinum ou Platinum Facelia	Infinite
Sécuriplus (Assurance de vos moyens de paiement)	X	X	X	X	X
Cyberplus Premium (Banque à distance)					
	X	X	X	X	X
Coût annuel de la Convention	64,20 €	101,40 €	146,40 €	216,00 €	336,00 €
Prix de ces services si souscrits hors convention	100,60 €	117,60 € ⁽²⁾	198,60 € ⁽²⁾	266,60 €	371,60 €
Avantages supplémentaires					
Découvert personnalisé avec un seuil trimestriel de perception des agios ⁽³⁾					
	3,00 €	6,00 €	9,00 €	12,00 €	15,00 €
Carnet de Bord - Synthèse annuelle du fonctionnement de votre compte (prix hors convention : 15,50 €)					
	Offert	Offert	Offert	Offert	Offert
BP-Info - Informations juridiques (prix hors convention : 1,60 €)					
	Offert	Offert	Offert	Offert	Offert
Crescendo - Service d'épargne automatique (prix hors convention : 20,50 €)					
	Offert	Offert	Offert	Offert	Offert

Pour les membres de l'ACEF et de la CASDEN : 50 % de réduction sur les six premiers mois de souscription d'une convention Équipage (sauf Équipage Premium).

(1) Réduction de 50 % pour les jeunes de moins de 26 ans.

(2) Prix calculé sur la base d'une carte à débit différé.

(3) Sous réserve d'acceptation par la Banque Populaire de l'Ouest.

GAMME DES MOYENS DE PAIEMENT ALTERNATIFS AU CHÈQUE (GPA)

Pour les clients sans chéquier, votre Banque Populaire propose une gamme de moyens de paiement alternatifs.

■ « Clients Sans Chéquier »

3,50 /mois

soit pour information 42,00 € par an

Les produits et services inclus :

- 1 carte de paiement à autorisation systématique Visa Electron (p. 5)
- 2 virements SEPA occasionnels externes dans la zone euro, par mois (vers un compte d'un autre établissement) (p. 7)
- 2 virements permanents par mois (p. 7)
- 6 prélèvements automatiques par mois (p. 7)
- 1 chèque de banque par an (p. 7)

Les produits et services optionnels (sans surcoût) :

- Information sur le solde du compte Moviplus (p. 5)

Pour les clients titulaires d'une GPA, en cas d'incident, les frais et commissions d'intervention sont de 5 €/opération, plafonnés à 6 opérations par mois et les forfaits de frais de rejet sur prélèvements et virements sont de 10,00 €, plafonnés au montant de l'incident et à 3 rejets par mois.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

COMMISSION D'INTERVENTION

■ Commission d'intervention

- par opération
avec un plafond mensuel de 169 €

€ TTC par opération
(sauf indication contraire)

8,45

La commission d'intervention correspond à la somme perçue par la Banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte, nécessitant un traitement particulier.

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Mise en attente d'un paiement (par opération)
- Lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
- Saisie attribution ou Avis à Tiers Détenteur
- Opposition Administrative (Maxi : 10 % du montant de l'opposition)

6,00

GRATUIT

80,00

75,00

INCIDENTS DE PAIEMENT

LES INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

Attention aux conséquences de l'émission d'un chèque sans provision ! Le rejet d'un chèque pour défaut de provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble de vos comptes, dans toutes les banques ainsi que l'inscription au Fichier Central des Chèques, recensant les personnes frappées d'interdiction bancaire. Cette interdiction s'applique pour une durée de 5 ans. La levée de l'interdiction peut cependant être obtenue à tout moment, dès le paiement du chèque en interdiction. En cas de question, demandez à votre Conseiller les conditions d'éligibilité et bénéficiez de moyens de paiement alternatifs au chèque (cf. p. 8).

■ Forfait de rejet d'un chèque (pour absence de provision suffisante ou autres motifs)

- inférieur ou égal à 50 €
- supérieur à 50 €

30,00

50,00

Le forfait de rejet d'un chèque comprend : la lettre d'information préalable au rejet (lettre Murcef), la commission d'intervention, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour la régularisation, les frais de représentation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

■ Lettre d'information préalable pour chèque sans provision (Tarif compris dans le forfait de frais en cas de rejet de l'opération)

11,50

■ Chèque émis en période d'interdiction bancaire

39,00

LES INCIDENTS LIÉS AUX AUTRES MOYENS DE PAIEMENT

■ Forfait de rejet d'un prélèvement, d'un virement, d'un TIP ou d'un télévirement⁽¹⁾ (pour absence de provision suffisante ou autres motifs)

- inférieur à 20 €
- supérieur ou égal à 20 €

Montant de l'opération
20,00

Ce montant forfaitaire comprend : la commission d'intervention, les frais de rejet, la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement et les frais de représentation.

(1) Quelle que soit la devise de la provenance ou la destination de l'opération

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

FACILITÉ DE CAISSE ET DÉCOUVERT

€ TTC par opération
(sauf indication contraire)

Le solde du compte doit être maintenu créditeur. Une certaine souplesse de gestion peut toutefois être accordée par la mise en place d'une autorisation de découvert. Le coût total du découvert dépendra alors de son montant et de la durée pendant laquelle le compte sera débiteur.

■ Mise en place ou renouvellement d'autorisation de découvert	GRATUIT
■ Découvert journalier moyen* inférieur à 250 € Montant forfaitaire trimestriel <i>Hors TEG selon Art R 313-4 du Code de la Consommation</i>	5,00
■ Découvert journalier moyen* supérieur à 250 € Intérêts débiteurs TBB : <i>Taux de Base Banque Populaire de l'Ouest : 7,90 % depuis le 1^{er} août 2008, susceptible de révision. Le TAEG (Taux Annuel Effectif Global) est indiqué sur votre relevé de compte.</i>	TBB + 11,10 %

* Le découvert journalier moyen correspond à la somme des découverts de la période entre deux arrêts de compte, divisée par le nombre de jours à découvert.

Les titulaires de convention de relation bénéficient d'un seuil de perception des agios en fonction de la convention souscrite (p. 8).

CRÉDITS À LA CONSOMMATION

■ Prêt Automobile et prêt personnel	
■ frais de dossier proportionnels au montant du prêt	1,00 %
- minimum	60,00
- maximum	250,00
■ taux d'intérêts annuel (taux fixe)	Nous consulter
(hors assurance facultative)	
■ Prêt Étudiant	Sans frais de dossier
■ taux d'intérêts annuel (taux fixe)	Nous consulter
(hors assurance facultative)	
■ Crédit renouvelable	
■ Carte Créodis (frais de dossier)	GRATUIT
■ Facélia (frais de dossier)	GRATUIT
Le crédit Facélia peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire Facélia.	

Sous réserve d'acceptation de votre dossier et après expiration du délai légal de rétractation.

CRÉDITS IMMOBILIERS

■ Prêt Épargne Logement	Sans frais de dossier
■ taux d'intérêts annuel (taux fixe)	Nous consulter
■ Prêt à Taux Zéro	Sans frais de dossier
■ Autres types de prêts immobiliers	
■ frais de dossier proportionnels au montant du prêt ⁽¹⁾	1,00 %
- minimum	175,00
- maximum	650,00
■ taux d'intérêts annuel (taux fixe)	Nous consulter
(1) Pour les prêts Prévoir, Prévoir Plus, PAS et Primo-accédant, nous consulter.	
■ Les assurances liées aux crédits	Nous consulter

Le coût de l'assurance des emprunteurs (décès, perte totale et irréversible d'autonomie, Incapacité de travail) dépend principalement de l'âge de l'assuré et de la durée du crédit.

■ Etude pour délégation d'assurance externe	150,00/emprunteur
■ Autres prestations	
■ Avenant et modification du contrat de prêt (hors renégociation)	120,00
■ Modification de la date d'échéance et/ou du compte de prélèvement	16,00
■ Duplicata du tableau d'amortissement	16,00
■ Information annuelle des cautions	GRATUIT
■ Décompte de crédit	75,00
■ Attestation CAF	8,00
■ Attestations diverses	15,00

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

EPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

EPARGNE BANCAIRE

Taux en vigueur
au 01/11/2012

■ Bénéficiaire d'une épargne disponible	
■ Livret A	2,25 % ⁽²⁾
■ LDD (ex. Codevi)	2,25 % ⁽²⁾
■ LEP	2,75 % ⁽²⁾
■ Compte sur Livret	1,35 % ⁽¹⁾
■ Codevair	1,00 % ⁽¹⁾

Ces solutions de placement vous permettent de faire fructifier votre épargne tout en plaçant et en retirant votre argent, à tout moment, lorsque vous le souhaitez. Vos intérêts sont servis annuellement.

■ Épargner en vue d'un projet immobilier	
■ PEL	2,50 % ⁽²⁾
■ CEL	1,50 % ⁽²⁾
■ Épargner pour vos enfants	
■ Livret Premier Pas	3,00 % ⁽¹⁾
■ Livret Jeune (12-25 ans)	3,25 %
■ Dynamiser votre épargne	

Des solutions de placements à terme, assurance vie, PEA ... existent dans votre Banque Populaire. Votre conseiller se tient à votre disposition pour plus de précisions.

■ Crescendo (abonnement annuel)	✱ 20,50
---------------------------------	---------

Service permettant de placer les excédents de trésorerie : lorsque le solde du compte excède un montant que vous avez déterminé, un virement est automatiquement déclenché vers le compte épargne de votre choix.

- (1) Taux de rémunération annuel brut fiscal.
(2) Taux de rémunération fixé par les pouvoirs publics.

€ TTC par opération
(sauf indication contraire)

PLACEMENTS FINANCIERS

■ Ouverture d'un compte titres ordinaire ou d'un PEA	GRATUIT
■ Frais de courtage Bourse	

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi (Internet, téléphone...).

- Ordre exécuté

	Agence/Téléphone	Cyberplus
Commissions proportionnelles au montant de la transaction (cumulatif par tranche)		
Tranche ≤ 10 000 €	1,20 %	0,60 %
Tranche > 10 000 €	0,90 %	0,45 %
Commissions fixes	5,00 €	-
Minimum de perception	15,00 €	8,50 €

■ Ordre transmis et non exécuté	GRATUIT
■ Ordre exécuté avec Service de Règlement Différé (SRD) en sus des frais de courtage	
■ commission de règlement différé (Achat / Vente)	1,00 %/mois
■ frais de prorogation	0,30 %
■ lettre de relance de position sur opérations exécutées avec Service de Règlement Différé	15,00
■ Ordre de Bourse sur titres cotés à l'étranger	2,00 %
■ minimum	114,75

Ces opérations en SRD ou sur l'étranger sont réalisables par téléphone ou via votre agence uniquement. Pour tout renseignement sur la tarification relative à ces opérations, nous vous invitons à consulter votre conseiller.

■ Souscription d'OPCVM

Une part des frais de fonctionnement et de gestion peut être reversée au distributeur au titre de son activité de conseil et de placement.

■ OPCVM Banque Populaire	GRATUIT 25,00
■ OPCVM hors Banque Populaire	

■ Droits de garde par compte (frais annuels)

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Ils sont perçus annuellement au titre de l'année échue et sont calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de Bourse de l'année civile précédente.

■ Par compte titres	21,00
■ Valeurs françaises : par ligne hors valeurs Banque Populaire	3,50
■ Valeurs étrangères : par ligne	30,00
■ Commission proportionnelle aux capitaux sur valeurs hors Banque Populaire	0,20 %

La perception minimale par portefeuille titres sera de 32 € (avec un maximum de 500 €).

■ Autres produits et Services :

■ Ordre sur titres nominatifs (supplément)	12,25
■ Opérations sur titres en portefeuille (attribution à titre onéreux)	5,00
■ Titres non cotés	
• Ouverture de dossier	100,00
• Par opération	50,00
• Tenue de compte, par ligne	50,00/an
■ Hisséio : épargne programmée (Comptes d'Instruments Financiers, PEA, assurance-vie)	Nous consulter
■ Relevé de portefeuille titres annuel	GRATUIT
■ Duplicata d'IFU	15,00
■ Recherches sur produits d'épargne ou recalcul d'intérêts	Sur devis à partir de 25,00
■ Gérer votre patrimoine financier	
■ Relevé ISF	25,00
■ Bilan Patrimonial	Sur devis

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

ASSURANCE PERTE OU VOL DES MOYENS DE PAIEMENT

€ TTC par an

■ Sécuriplus	✱ 23,00
--------------	---------

Réduction de 50% en cas de souscription d'une 2^e assurance sur le même compte. Sécuriplus est une assurance des chèquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger, garantissant le remboursement des clés et papiers s'ils sont volés ou perdus simultanément. Cette assurance fonctionne également si l'on vous dérobe vos espèces lors d'un retrait au distributeur.

VOTRE ASSURANCE PERSONNELLE

■ MAV (Multirisque des Accidents de la Vie)	Nous consulter
---	----------------

Pour faire face financièrement aux conséquences d'un accident de la vie, l'assurance Multirisque des Accidents de la Vie garantit le versement d'une indemnité pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros ainsi que des services d'assistance essentiels (mise à disposition d'une aide ménagère, prise en charge des enfants, soutien particulier dans les démarches administratives et sociales...).

■ Autonomis (tarif calculé selon l'âge de l'assuré et le niveau de garantie choisi)	Nous consulter
--	----------------

Ce contrat d'assurance assure le versement d'une rente mensuelle, d'un capital équipement forfaitaire et des services d'assistance indispensables pour faire face aux conséquences souvent lourdes de la perte d'autonomie.

PROTÉGER VOS ENFANTS

- Assur-BP Enfant
- Assur-BP Horizon,

19,00

à partir de 26,00

Assur-BP Horizon offre aux jeunes de moins de 28 ans une assurance personnelle et une assurance logement (responsabilité civile, assistance en cas d'accident, indemnisation en cas d'incendie, dégât des eaux, dommage aux biens mobiliers, vol...).

ASSURER L'AVENIR DE VOS PROCHES

- Fructi-Famille
- Tisséa

Nous consulter

Nous consulter

Ces contrats de prévoyance permettent de mettre sa famille à l'abri de tout souci financier en cas de décès ou d'invalidité absolue ou définitive, par le versement à ses proches d'un capital exonéré d'impôt, de droits de succession* et de prélèvements sociaux.

- Fructi-Budget

à partir de 25,00

Ce contrat d'assurance verse à la famille, en cas de décès accidentel de l'assuré, un revenu mensuel garanti pendant une durée d'un ou deux ans.

- Fructi-Facilités

14,00

Ce contrat d'assurance du compte permet le versement d'un capital, en cas de décès de l'assuré en fonction de la situation du compte bancaire au jour du décès.

- Dédicace

à partir de 15,00

En cas de décès par accident, Dédicace assure la transmission d'un capital aux proches qui doublera le montant de l'ensemble de l'épargne détenue à la Banque Populaire**.

ASSURER VOS BIENS

- Assur-BP Auto
- Assur-BP Habitat
- Assur-BP Navigation
- Offre Propriétaire Bailleur (Propriétaire Non-Occupant PNO)
- Tranquil'Habitat (télé-surveillance)

Nous consulter

Nous consulter

Nous consulter

Nous consulter

Nous consulter

ASSURER VOS DROITS

- Protection juridique

Nous consulter

INFORMATIONS JURIDIQUES ET PRATIQUES

- BP Infos

✦ 1,60

* Dans les limites de la législation en vigueur

** Voir conditions générales du contrat disponible en agence

La souscription d'un contrat d'assurance est un acte important. Il est donc essentiel de bien connaître le niveau de couverture et les services associés à votre assurance. Votre conseiller de clientèle se tient à votre disposition pour vous guider dans le choix d'une assurance adaptée à votre situation et pour vous fournir toute information complémentaire nécessaire.

Vous pouvez aussi appeler votre

Ligne directe Assurance : 09 74 75 02 02 (Numéro non-surtaxé,

coût selon opérateur)

TARIFS SPÉCIFIQUES POUR LES JEUNES DE MOINS DE 26 ANS

LE COMPTE

- Tenue et fonctionnement de compte

€TTC par mois
(sauf indication contraire)
GRATUIT

LES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

- Convention BudJ NRJ

1,75

La convention BudJ, destinée aux jeunes de 12 à 17 ans, inclut un compte à vue sans chéquier, une Carte Visa Electron, un livret d'Épargne, un système d'épargne automatique, une assurance des moyens de paiement Sécuriplus.

- Convention Equipage Privilège

4,23

- Convention Equipage Prestige

6,10

Pour le détail des conventions, se référer au chapitre

« Offres groupées de Services » p. 8

LA BANQUE À DISTANCE

- Cyberplus⁽¹⁾ - Service permettant de consulter ses comptes sur Internet

GRATUIT

Solde et historique du compte, virements en euros vers des bénéficiaires en France et en zone SEPA.

- Cyberplus Premium⁽¹⁾ - Abonnement permettant de gérer ses comptes sur Internet (abonnement mensuel)

✳ 1,00

Services de Cyberplus + virements vers des bénéficiaires en dehors de la zone SEPA ou en devises + opérations de bourse

Notre offre Cyberplus permet de bénéficier, à partir d'un accès entièrement sécurisé au site de la Banque Populaire, des services suivants : consultation de comptes et portefeuilles boursiers, possibilité d'effectuer des virements et de passer des ordres de bourse, accès à l'information boursière et financière.

- Services de banque à distance par Serveur Vocal Tonalité Plus 24 h sur 24 et 7 j sur 7

- Composez le 0 897 890 040 (0,50 €TTC/appel depuis un poste fixe) (hors coût éventuel de l'opérateur)

sans abonnement

- Services de banque à distance par téléphone portable SMS +

- Composez le 6 11 10 à partir de votre mobile (hors coût d'un SMS facturé par votre opérateur)

0,35/envoi

Tonalité Plus et SMS+ permettent de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde de vos comptes et vos dernières opérations.

- Abonnement à des services de banque à distance par téléphone portable Moviplus

- Moviplus quotidien

1,95

- Moviplus bi-hebdomadaire

0,98

Moviplus permet de recevoir sur votre téléphone mobile, le solde de votre compte, selon une périodicité adaptée aux besoins.

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet

Cotisation carte/an
en € TTC

LA CARTE BANCAIRE

- Carte Visa Plus

9,00

- Carte de paiement à autorisation systématique Visa Electron

14,50

- Carte Visa Internationale ou Eurocard Mastercard

- à débit immédiat

✳ 18,50

- à débit différé

✳ 23,00

- Carte Foot Mastercard

- à débit immédiat

21,00

- à débit différé

25,50

■ Carte Visa Premier	
■ à débit immédiat	✱ 59,00
■ à débit différé	✱ 63,50
■ E-Carte Bleue (paiement sécurisé sur Internet)	5,00
■ Visuel NRJ Banque Pop'	

NRJ Banque Pop' permet de bénéficier d'un festival d'avantages liés à notre partenariat avec NRJ en adoptant le visuel NRJ de votre choix (abonnement annuel par visuel).

■ Visuel NRJ standard	3,00
■ Visuel NRJ catalogue	6,00

LE DÉCOUVERT

■ Intérêts débiteurs	TBB + 11,10 %
Avec un seuil de perception des agios de 1,50 €	
TBB : Taux de Base Banque Populaire de l'Ouest : 7,90 % depuis le 1 ^{er} août 2008, susceptible de révision. Le TAEG (Taux Annuel Effectif Global) est indiqué sur le relevé de compte.	

ASSURANCE PERTE OU VOL DES MOYENS DE PAIEMENT

■ Sécuriplus	11,60/an
--------------	----------

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL ⁽¹⁾

CHÈQUES DE VOYAGE ET ACHAT DE DEVICES

■ Délivrance de chèques de voyage American Express	€ TTC par opération (sauf indication contraire) Nous consulter cours de change + 2,50 %
■ Achat et vente de billets de banque étrangers	
Attention, le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.	

Toutes les opérations faisant l'objet d'achat ou de vente de devises au comptant ou à terme comportent une commission de change de 0,05% jusqu'à 76 000 €, puis 0,025% au-delà, avec un minimum de 13,75 €.

OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE

■ Paiement par carte bancaire en devise (hors Euros) ou en Euros hors de la Zone Euro	2,50 %
■ commission proportionnelle au montant de la transaction	
■ Retrait d'espèces à un distributeur en devise (hors Euros) ou en Euros hors de la Zone Euro	3,10 2,50 %
■ commission fixe	
■ commission proportionnelle au montant du retrait	

LES SERVICES LIÉS À LA CARTE BANCAIRE

■ Opposition sur carte pour perte ou vol à l'étranger (hors zone EEE ⁽²⁾)	GRATUIT
■ Refabrication de la carte suite à perte ou vol à l'étranger (hors zone EEE ⁽²⁾)	GRATUIT
■ Recherche de facturette (hors zone EEE ⁽²⁾) (suite à contestation d'une opération par carte effectuée à l'étranger)	15,00

VOS VIREMENTS VERS L'ÉTRANGER

■ Virement émis en euros ou en devises vers un pays hors EEE ⁽²⁾	
■ jusqu'à 250 €	13,50
■ au-delà de 250 €	27,00

Bénéficiez de tarifs réduits de 50 % en effectuant vos virements internationaux à partir de votre espace Cyberplus Premium.

VOS FLUX EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER ⁽¹⁾

■ Rapatriements en euros ou devises en provenance d'un pays hors EEE ⁽²⁾	16,00
■ Remise de chèques étrangers	
■ commission d'encaissement	0,10 %
- minimum	18,30
- maximum	91,50
■ Recherches (documents, ...)	15,00
■ Délivrance Acquit Swift	6,50

(1) Opérations en devises hors EEE ou impliquant un pays hors EEE

(2) voir détail zone EEE p. 17

TARIFS DES OFFRES QUI NE SONT PLUS COMMERCIALISÉES ACTUELLEMENT

Cotisation annuelle
en € TTC

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

■ Equipage (souscrite avant le 09/09/2002)

■ Visa Premier à débit différé	127,00
■ Visa Premier à débit immédiat	118,00
■ Visa Classic à débit différé	46,00
■ Visa Classic à débit immédiat	37,00

Les crédits renouvelables FACELIA et CREODIS sont des produits de :

NATIXIS FINANCEMENT

Société anonyme au capital de 60 793 320 euros

Siège social : 5, rue Masseran 75007 PARIS

439 869 587 RCS PARIS.

Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS

sous le numéro 07 022 393.

Sécuriplus, Multirisque des Accidents de la Vie, Autonomis et Fructi-Budget sont des produits de :

ASSURANCES BANQUE POPULAIRE PRÉVOYANCE

Société anonyme au capital social de 7 396 250 €

Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France 75013 PARIS

352 259 717 RCS PARIS

Entreprise régie par le Code des assurances

Assurances Banque Populaire Prévoyance est une filiale

de Natixis Assurances.

Fructi-Facilités, Fructi-Famille et l'assurance emprunteur sont des produits de :

ASSURANCES BANQUE POPULAIRE VIE

Société anonyme au capital social de 481 873 068,50 €

Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France 75013 PARIS

399 430 693 RCS PARIS

Entreprise régie par le Code des assurances et

ASSURANCES BANQUE POPULAIRE PRÉVOYANCE.

Assur-BP Enfant, Assur-BP Horizon, Assur-BP Auto et Assur-BP Habitat sont des produits de :

ASSURANCES BANQUE POPULAIRE IARD

Société anonyme au capital social de 30 000 000 €

Siège Social : Chaban de Chauray, 79000 NIORT - 401 380 472 RCS NIORT.

Entreprise régie par le Code des assurances

Assurances Banque Populaire IARD est une filiale de Natixis Assurances.

RÉSoudre UN LITIGE

EXPRIMER UNE RÉCLAMATION

Malgré notre vigilance, des insatisfactions ou des difficultés peuvent toutefois survenir. Dans ce cas, vous pouvez exprimer votre réclamation comme suit :

1. Votre conseiller reste votre interlocuteur privilégié

2. En cas de réclamation, vous pouvez également contacter le Service Clientèle de votre banque

- **par courrier :**
BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST - Service Clients
1, Place de la Trinité - CS 86434 - 35064 RENNES CEDEX
- **par Internet :** www.ouest.banquepopulaire.fr rubrique « Contactez-nous » puis « Envoyer un e-mail »
- **par téléphone :** 09 74 75 02 03 (numéro non surtaxé).
Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi de 8 h à 19 h et le samedi de 8 h 30 à 12 h 30.

Que ce soit du Service Relations Clientèle ou de votre conseiller, à défaut de réponse dans les 3 jours ouvrés, vous recevrez un courrier d'accusé de réception de votre demande. Nous nous engageons alors à vous répondre sous 15 jours ouvrés. Toutefois si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui sauf cas très particulier ne devrait pas dépasser 2 mois (à compter de la date de réception de votre réclamation).

3. En dernier recours, le Médiateur

Enfin, lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de l'agence ou du Service Clientèle, vous pouvez faire appel aux services du Médiateur. Il a pour mission de rechercher une solution amiable en toute impartialité. Vous pouvez le saisir en écrivant à :

Monsieur le Médiateur de la Banque Populaire de l'Ouest
Service Clients
1, Place de la Trinité - CS 86434 - 35064 Rennes Cedex

Pour en savoir plus : consultez la charte de médiation de la Banque Populaire disponible sur le site de la banque www.ouest.banquepopulaire.fr rubrique Réglementation.

LES DIFFÉRENTES ZONES EUROPÉENNES

Zone EEE : Espace Economique Européen, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.

Zone SEPA : Single Euro Payments Area - Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.

Zone EURO : constituée par l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, la Slovaquie et la Slovénie.



Ce pictogramme identifie sur vos relevés de compte les frais bancaires liés à la gestion de votre compte courant. Afin de vous offrir une meilleure lisibilité de nos tarifs, un récapitulatif mensuel des frais figure désormais sur une facture en annexe de votre relevé de comptes.

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

UN ACCÈS DIRECT À VOTRE COMPTE OÙ QUE VOUS SOYEZ ET 24H/24

- Par Internet, avec Cyberplus

www.ouest.banquepopulaire.fr

- Par SMS avec le **6 11 10**

(0,35 € TTC/envoi¹)

- Par téléphone, avec Tonalité Plus **0 897 890 040**

(0,50 € TTC/appel¹)

(1) Hors coût éventuel de l'opérateur

POUR CONTACTER UN CONSEILLER

- Ligne directe Crédit : **09 74 75 02 01**

(Numéro non-surtaxé¹)

- Ligne directe Assurance : **09 74 75 02 02**

(Numéro non-surtaxé¹)

- Centre de relation clientèle :

- Depuis la France : **0 980 980 890**

(Numéro non-surtaxé¹)

- Depuis l'étranger : **00 33 2 99 23 85 85**

BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable régie par les articles L512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux Établissements de Crédit. 549 200 400 RCS Rennes - code APE 6419Z - FR 4954920040000014 - activité annexe : société de courtage d'assurance, immatriculée au registre des intermédiaires d'assurance sous le n° 07 003 380 CCP Rennes 2-42K- Adresse Swift : CCBPFRPP REN - Siège social : 1, place de la Trinité - CS 86434 35064 Rennes CEDEX